

CONCESSIONS DIVERSES

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION
DE CHARBON ANTHRACITEUX

AVIS

Par pétition en date du 1^{er} avril 1942, M. Marty (Abel-Henri-Lucien), négociant à Cluses (Haute-Savoie), sollicite un permis d'exploitation de charbon anthraciteux à l'intérieur d'un périmètre situé sur le territoire des communes d'Arâches et de Magland, département de la Haute-Savoie, et limité ainsi qu'il suit :

Ligne AB. — Ligne partant d'un point « A », situé sur une perpendiculaire à la voie ferrée élevée du passage à niveau du chemin vicinal ordinaire n° 26, à 100 mètres et à l'Ouest de la voie, et aboutissant au point « B » situé sur une perpendiculaire à la voie ferrée, élevée du passage inférieur du chemin de desserte de Pratz, à 35 mètres et à l'Ouest de la voie.

La ligne AB ainsi définie a une longueur de 2.150 mètres.

Ligne AC. — Ligne partant du point « A », précédemment défini, passant par le carrefour des chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 10 d'Arâches aux Carroz et se prolongeant jusqu'au point « C », à 2.400 mètres du point « A ».

Ligne CD. — Ligne partant du point « C », précédemment défini, parallèle à la ligne AB, précédemment définie et aboutissant au point « D », à 4.000 mètres au Sud du point « C ».

Ligne BD. — Ligne joignant les points « B » et « D », précédemment définis.

Lesdites limites renferment une superficie de 736 ha 1550.

A la demande est annexé un plan en triple expédition, à l'échelle de dix millimètres par cent mètres, du périmètre du permis d'exploitation de charbon anthraciteux sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 1^{er} septembre 1942 au 30 septembre 1942 inclus.

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture (1^{re} division, 3^e bureau), où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourra donner lieu.

Le préfet du département de la Haute-Savoie,

Vu la loi du 28 juin 1927 relative à l'institution du permis d'exploitation de mines;

Vu le décret du 29 avril 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 juin 1927,

Arrête :

Le présent avis restera affiché pendant une durée de deux mois, du 1^{er} août 1942 au 30 septembre 1942 inclus, dans les communes d'Arâches et de Magland, ainsi qu'à Annecy, chef-lieu du département, et à Bonneville, chef-lieu de l'arrondissement.

Il sera, en outre, adressé au maire de Cluses, qui est prié de le faire afficher pendant le même délai au domicile du demandeur, M. Marty (Abel-Henri-Lucien), négociant à Cluses.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département et au Journal officiel de l'Etat français.

Fait à Annecy, le 25 juin 1942.

Pour le préfet de la Haute-Savoie :

Le secrétaire général,
ORDONNEL

Pour ampliation :

Le chef de division,
A. MASSON

DÉCLARATIONS
D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 55 fr. la ligne
(Décret du 2 décembre 1927, article 1^{er}.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

7 mai 1942. Déclaration à la sous-préfecture d'Avanches. ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS D'AVANCHES. But : créer et organiser des jardins ouvriers en faveur de ses membres adhérents. Siège social : au pavillon d'expériences du jardin des plantes d'Avanches.

4 juin 1942. Déclaration à la préfecture des Vosges. ASSOCIATION DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE DE RAMONCHAMP. But : concourir au repeuplement des cours d'eau et lutter contre le braconnage. Siège : chez M. Poirot (Gustave), secrétaire, à Ramonchamp.

4 juin 1942. Déclaration à la préfecture des Landes. RIDEAU MONTOIS. But : réalisation, montage et création, sur la scène du théâtre municipal de Mont-de-Marsan, de spectacles divers. Siège social : 7, rue des Landes, Mont-de-Marsan.

8 juin 1942. Déclaration à la préfecture de la Gironde. STADE OLYMPIQUE PESSACAIS. But : pratique de tous sports. Siège social : mairie de Pessac (Gironde).

10 juin 1942. Par déclaration à la sous-préfecture de Cognac, l'association COGNAC PING PONG CLUB a : 1^o transféré son siège social 5, rue Porché, à Cognac; 2^o apporté des modifications à ses statuts; 3^o renouvelé son bureau.

10 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. ASSOCIATION DES FAMILLES DE PRISONNIERS DE CHAROLLES. But : entraide entre les familles des militaires actuellement retenus en captivité. Siège social : mairie de Charolles (Saône-et-Loire).

10 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. LA TRUITE DE L'ARAVO. But : obtenir soit de l'Etat, soit du département, soit des communes, d'associations syndicales ou de particuliers l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région, concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social : hôtel-café Puig, la Tour-de-Carol.

10 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Souk-Ahras. GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES COMMERÇANTS. But : étude et défense des intérêts de ses membres, réaliser démarches, mesures et initiatives utiles à leur commerce et industrie, resserrer les rapports entre les syndicats et diverses associations similaires fondées pour la défense du commerce en général. Siège social : rue Loreux-Rose, à Souk-Ahras.

11 juin 1942. Déclaration à la préfecture du Lot. SOCIÉTÉ DE CHASSE SOLITAIRE. But : répression rigoureuse du braconnage. Siège social : mairie de Grégols.

11 juin 1942. Déclaration à la préfecture de l'Indre. CHOEUR DE CHANT DE SAINTE SOLANGE. But : assurer le chant choral à l'église, faire connaître le folklore berrichon, donner des séances récréatives au profit des prisonniers de guerre et contribuer dans la mesure de ses moyens à l'éducation populaire. Siège : salle des fêtes, à Bouges (Indre).

11 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. JEUNE GARDE DE SAINT-DENIS-DE-GASTINES. But : pratiquer les exercices physiques, développer l'amour du sport, entretenir la camaraderie entre ses membres. Siège social : patronage Saint-Stanislas, à Saint-Denis-de-Gastines (Mayenne).

11 juin 1942. Déclaration à la préfecture de l'Indre. UNION SPORTIVE DE CREVANT. But : pratique du football association et de l'athlétisme. Siège social : école de garçons de Crevant.

12 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture d'Aulun. ASSOCIATION SPORTIVE DES COURS COMPLÉMENTAIRES DE DIGNOIN. But : développer et réglementer la pratique des sports. Siège social : cours complémentaire de garçons, Dignoin.

12 juin 1942. Déclaration à la préfecture d'Agen. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LACÉPÈDE. But : création de réserve de chasse, protection du gibier, destruction des nuisibles du gibier et des récoltes, sauvegarde des intérêts des chasseurs. Siège social : mairie de Lacépède, par Aiguillon (Lot-et-Garonne).

12 juin 1942. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE L'ÉTABLISSEMENT LE CONOZO DARGOUE. But : créer et organiser des jardins ouvriers en faveur de ses membres. Siège social : 115 bis, rue Giraudeau, à Tours.

12 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. LE VAIROUX DE CANNES-ÉCLUSE. Association de pêche et de pisciculture. But : obtenir soit de l'Etat, soit du département, soit de la commune, d'associations syndicales ou de particuliers, l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région; concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social : domicile du président, M. Bathial, à Cannes-Écluse (Seine-et-Marne).

13 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GIENNOIS. But : étude et mise en valeur des monuments, des coutumes, de l'histoire et de l'art du Giennois. Siège social : mairie de Glen (Loiret).

15 juin 1942. Déclaration à la préfecture de l'Aube. CAISSE MUTUELLE DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS SIMON. But : secourir ceux et celles empêchés par la maladie de travailler et, en général, améliorer les prestations auxquelles ils peuvent avoir droit d'autre part. Siège social : Etablissements Simon, 23, rue Charles-Buttreix, Troyes (Aube).

15 juin 1942. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association dénommée LES GARS D'ANVOR. But : éducation physique et morale des jeunes gens. Siège social : 65, boulevard Jacques-Cartier, Rennes.

17 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS D'ORVAL. But : la surveillance de la propriété contre les délits de toute nature, la garde de la chasse et la répression du braconnage. Siège social : mairie d'Orval (Cher).

18 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE LA CHASSE DE GUÉUX. But : répression du braconnage, reconstitution en gibier sédentaire, constitution d'une réserve de gibier, destruction des animaux nuisibles. Siège social : mairie de Guéux.

18 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville (Haute-Savoie). SECTION D'ENTRAIDE DU GIFFRE. But : secourir matériellement et moralement le personnel de l'usine du Giffre et spécialement les prisonniers. Siège social : Pont-du-Giffre, à Marignier (Haute-Savoie).

18 juin 1942. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. GROUPEMENT DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PEYRADE. But : défense des intérêts des propriétaires des jardins familiaux du hameau en vue de leur procurer les semences, engrais, etc. Siège social : salle communale de réunion à la Peyrade, commune de Frontignan (Hérault).

18 juin 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. SOCIÉTÉ SPORTIVE DU PETIT SEMINAIRE. But : propager et développer le sport et l'éducation physique au petit séminaire. Siège social : au petit séminaire, Saint-Crépin-aux-Bois (Oise).